

ALLOCATION FORFAITAIRE 1981 - 1982 FONDS SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE PIERRE LOTI :

Monsieur NEIGE, rapporteur, présente à l'Assemblée le programme d'achat proposé pour l'utilisation de l'allocation forfaitaire du Fonds Scolaire 1981/82 qui s'élève à 8.986,66 Frs.

Il concerne l'Ecole Maternelle Pierre Loti de LUDRES , pour un montant de 9 876.00 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, décide :

- approuve le programme d'achat de mobilier scolaire présenté par Madame la Directrice de l'Ecole Maternelle P. Loti de LUDRES.
- les crédits nécessaires existent à l'article 2142- programme N° 2/82 du Budget 1982.